
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Samedi 3 octobre 2009, à 10 h 15

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 10 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Manuel Tornare et Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon*, *MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Louis Fazio, Jean-Marc Froidevaux*, *M^{mes} Anne-Marie Gisler, Corinne Goehner-Da Cruz, M. Vincent Maitre*, *M^{mes} Anne Moratti Jung, Annina Pfund*, *MM. Armand Schweingruber, Olivier Tauxe et Miltos Thomaidis*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, et *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 4 septembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre et mercredi 16 septembre 2009, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 3 octobre 2009, à 8 h et 10 h 15.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il reste des pots de miel du Jardin botanique. Je propose de les distribuer aux employés de la Ville de Genève qui travaillent pour nous lors des séances du Conseil municipal, si vous êtes d'accord.

En outre, je demande de traiter immédiatement la motion M-851 inscrite à notre ordre du jour, de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquier Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund et Andrienne Soutter, intitulée «Une retraite pour les artistes». M. Thierry Piguet souhaiterait que cette motion soit traitée aujourd'hui; quant à moi, je dois partir à 11 h pour me rendre à l'inauguration d'une manifestation au Musée d'ethnographie de Conches. Si le Conseil municipal décide de traiter cet objet immédiatement, je pourrai répondre aux questions de M. Piguet. Je laisse à la présidente le soin d'en décider. Cela ne me pose aucun problème d'en parler maintenant, mais je n'aimerais pas être soupçonné de vouloir modifier exagérément l'ordre du jour du Conseil municipal.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Bien qu'il n'y ait pas grand monde dans la salle, je demande si quelqu'un s'oppose à ce que nous traitions maintenant la motion M-851.

M. Rémy Burri (R). Madame la présidente, nous nous opposons à la modification de l'ordre du jour, malgré les explications de M. Mugny. Nous avons fait un gros effort pour venir siéger ce matin, et nous entendons prendre les points dans l'ordre. A mon avis, ce n'est pas une bonne idée de faire avancer certains objets pour donner à quelques-uns des opportunités de campagne électorale cantonale...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je pense que la motion M-851 n'est pas urgente. Nous en parlerons lorsque ce sera le moment, en fonction de l'ordre du jour. Je me rallie donc à la prise de position de mon collègue radical.

La présidente. Certains groupes s'opposant à la modification de l'ordre du jour demandée, je pense que nous devrions renoncer à traiter immédiatement la motion M-851.

M. Alexandre Wisard (Ve). Excusez-moi, Madame la présidente, mais le Conseil administratif a fait une proposition de modification de l'ordre du jour, et nous sommes libres de l'accepter ou non. Tout simplement, il faut voter!

La présidente. J'essayais d'éviter un débat. M. le magistrat a expliqué pourquoi il estimait que nous devons traiter cet objet immédiatement. Nous passons donc au vote.

Mise aux voix, la demande de traiter la motion M-851 immédiatement est refusée par 22 non contre 18 oui (5 abstentions).

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Dans certaines commissions, le travail sur le projet de budget 2010 a commencé; dans d'autres, il a été interrompu; d'autres commissions encore l'ont terminé... Mesdames et Messieurs, j'interviens pour vous signaler sur quel document vous devez travailler, pour éviter les tendances à l'atermoïement dont font preuve certaines commissions.

Il est évident que vous devez travailler sur les documents que vous avez reçus, notamment pour tout ce qui concerne les missions, prestations et objectifs de la Ville. La première partie du projet de budget, qui est de nature politique, ne change pas. En ce qui concerne la partie contenant les chiffres, le Conseil administratif vous demande de poursuivre votre étude d'après les documents qui vous ont été distribués, en fonction d'un budget avec un déficit de 20,5 millions de francs.

Je vous rappelle que nous avons déposé un budget financier quadriennal de retour à l'équilibre préalablement validé par le Département cantonal du territoire. Je m'en suis expliquée en commission des finances. Nous vous présentons, vraisemblablement à la fin du mois d'octobre, les correctifs budgétaires du Conseil administratif qui concerneront notamment la perception des recettes sur les impôts des personnes physiques et des personnes morales. Celles et ceux qui siègent à la commission des finances savent que la principale divergence entre la Ville et l'Etat, c'est le montant de la perception sur les personnes physiques et les personnes morales. Pour les personnes morales, nous attendons des renseignements qui devraient arriver à la mi-octobre.

J'ai envoyé hier un courrier à M. Hiler pour qu'il nous communique les résultats issus du panel des cent entreprises. Si nous nous calquons sur ces chiffres, vraisemblablement, nous n'aurons aucun problème et nous en resterons à un budget déficitaire de l'ordre de celui que vous connaissez déjà. Si les chiffres de

M. Hiler sont modifiés, nous en discuterons au Conseil administratif et nous viendrons, comme d'habitude, en parler à la commission des finances, qui statuera.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne reviendrai pas sur les propos que j'ai tenus dans cette salle, au printemps dernier, à l'endroit du Conseil administratif à propos du projet de budget 2010. J'ai invité le Conseil administratif à nous présenter en septembre 2009 un projet de budget fondé essentiellement sur les obligations de la commune, mais également sur des recettes. Je rappelle qu'un budget comporte deux colonnes: des charges que l'on connaît et que l'on peut maîtriser, et des recettes. C'est là que nous divergeons, avec le Conseil administratif.

Aujourd'hui, 3 octobre 2009, une semaine après une votation qui modifie sensiblement la loi d'imposition sur les personnes physiques, je constate que le Conseil administratif est dans l'impossibilité de nous présenter des correctifs, puisqu'il ne nous les annonce que pour la fin du mois d'octobre, voire du mois de novembre. Autrement dit, il n'est pas possible d'examiner sereinement et sérieusement des projets de dépenses dont nous ignorons la couverture.

Je regrette cette situation, d'autant plus que M^{me} Salerno me paraît bien eseuulée, dans ces circonstances. Selon les propos qui nous ont été rapportés par les présidentes respectives de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances, le Conseil administratif n'a pas de plan B et n'entend pas modifier cette révision annoncée. Je reviens donc à ce que je disais lors de la prise en considération du projet de budget 2010: il nous est impossible d'y travailler, car les fondements mêmes d'un budget que sont les recettes nous demeurent inconnus, le Conseil administratif n'étant pas capable de nous en donner le montant exact.

Dans ces circonstances, notre groupe refuse de poursuivre les travaux de commission sur le projet de budget 2010. J'invite le Conseil administratif à nous présenter les modifications demandées dans dix jours, lors de la prochaine séance plénière. (*Les membres du Conseil administratif bavardent.*) Vraisemblablement, mes propos n'intéressent ni le maire, ni la vice-présidente de l'exécutif. Je disais donc que la prochaine séance plénière aura lieu dans dix jours, et que je les invite instamment à nous y présenter un plan chiffré ou, en tout cas, un document un peu plus sérieux que de simples déclarations. Je n'ironiserai pas sur l'attitude de l'exécutif de la Ville de Genève avant la votation du 27 septembre, mais il donne une bien piètre image de lui-même!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Salerno s'est exprimée dans le cadre d'une communication du Conseil administratif. Génér-

ralement, nous ne faisons pas de commentaires à ce sujet mais, vu l'importance de ses propos et le risque de modification de l'organisation des travaux de commission, je propose que tous les groupes puissent s'exprimer comme vient de le faire M. Hämmerli. Le bureau du Conseil municipal accorde à chacun d'entre eux deux minutes au maximum.

M. Rémy Burri (R). Je vous remercie, Madame la présidente, de relever à quel point ce sujet est important, et je m'empresse de déplorer le manque de courage de M^{me} Salerno. Nous avons vraiment l'impression d'avoir affaire à quelqu'un qui n'a pas rempli sa tâche et qui nous dit de nous débrouiller avec les documents que nous avons pour faire le travail à sa place. C'est absolument inadmissible! C'est un manque de courage politique flagrant! M^{me} Salerno attend que le Canton tranche sur le projet de budget municipal 2010 déficitaire, c'est irrecevable. Nous lui demandons instamment de retourner à son travail et de nous présenter un projet de budget conforme à la réalité.

Elle a prétendu que le Canton avait admis le déficit budgétaire présenté par la Ville, mais nous n'avons pas formellement pris connaissance de cette prise de position. En tout cas, je n'ai pas de retour de la commission des finances à ce sujet, et nous serions heureux de pouvoir consulter un document qui confirme cette décision de l'Etat, Madame Salerno.

Quant à la proposition de M. Hämmerli, je pense qu'elle est très sage. Nous avons suffisamment travaillé sur un budget 2010 qui n'en est pas un! Nous proposons donc, nous aussi, d'en rester là avec ce faux budget, afin d'arrêter de gaspiller nos jetons de présence.

Je rappelle à M^{me} Salerno que le Conseil administratif, à partir du moment où il y a un déficit budgétaire, est censé présenter des propositions de rétablissement dudit budget. Or, le budget financier quadriennal dont elle nous a parlé ne fait aucune proposition concrète, si ce n'est qu'il constate un déficit sur le budget 2010. Voilà ce que je voulais dire au nom du groupe radical.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral pense que la prise de position des groupes municipaux au sujet du projet de budget 2010 est importante, ce soir. (*Les membres du Conseil administratif bavardent.*) Nous voilà face à un Conseil administratif – et non pas uniquement face à une magistrate des finances chargée de coordonner le budget – qui n'écoute pas les conseillers municipaux! Mais faut-il s'en étonner? En ce moment, devant les caméras de TV Léman bleu et le Conseil municipal, se tient un petit caucus du Conseil administratif, qui aime à

se disputer. Je continuerai à commenter cette dispute tant que la magistrate responsable des finances ne m'écouterait pas, de même que ses collègues d'ailleurs...

Le Conseil municipal et ses commissions ont commencé à travailler, tant bien que mal, sur un projet de budget 2010. Certaines commissions, et parfois certains commissaires à titre individuel, ont actuellement décidé d'étudier uniquement le rapport du Conseil administratif sur la politique et de ne pas entrer en matière sur les chiffres donnés dans ce document. En effet, nous attendons que le Conseil administratif, par la voix de la magistrate en charge des finances, fasse une déclaration politique, surtout après la votation du dimanche 27 septembre qui devrait avoir un impact budgétaire.

Toute la campagne lancée par la majorité du Conseil administratif à cette occasion était basée là-dessus. Elle consistait à nous annoncer un déficit de 20,5 millions de francs aujourd'hui, et qu'il y aurait un déficit supplémentaire de 40 millions de francs. On nous a dit aussi que l'on nous présenterait des réflexions sur les coupes budgétaires ou, en tout cas, les choix nécessaires à la suite du résultat de la votation.

Et maintenant, l'ensemble du Conseil administratif – et non pas seulement M^{me} Salerno – est incapable de nous présenter un plan B, de présenter un front uni et de dire avec courage quel est son choix politique. Quelle lâcheté! Je rappelle que deux choix étaient possibles: écouter les perspectives fiscales transmises par M. Hiler – c'est-à-dire des rentrées plus importantes que ne le laissaient escompter les services de la Ville – ou ne pas croire à ces perspectives et assumer le déficit. Or, les élus du Conseil administratif n'ont pas eu le courage de faire ce choix ni de l'annoncer au Conseil municipal.

Quand on est aussi lâche et incapable de faire ce pour quoi on a été élu, on ne demande pas aux autres élus du peuple que sont les conseillers municipaux de gaspiller l'argent des contribuables en jetons de présence, dans des commissions qui ne savent que faire et qui n'ont pas reçu d'indications claires à cet égard. Dans ces conditions, il est inadmissible de continuer à travailler sur ce projet de budget 2010. Nous soutiendrons la proposition de l'Union démocratique du centre en décidant d'arrêter là les frais et d'interrompre l'étude du budget 2010, tant que nous n'aurons pas une prise de position claire du Conseil administratif sur ses choix politiques.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à la veille des votations du 27 septembre, le Conseil administratif – à l'exception de M. Maudet – s'est constitué en fraction politique et a combattu la baisse d'impôts. Il nous a dit qu'une telle éventualité serait dramatique. Nous avons réagi en affirmant qu'il n'en serait rien. Aujourd'hui, le Conseil administratif doit reconnaître les faits: ce n'est pas le cas!

Et M^{me} Salerno, comme une reine ou une impératrice, vient nous dire que nous devons continuer à travailler – c’est le terme qu’elle a utilisé – sur les missions et prestations. Le Conseil administratif nous a menés en bateau jusqu’à présent et, maintenant, il nous dit de continuer à travailler dans les mêmes conditions. Certains acceptent peut-être de se faire danser sur le ventre de cette façon, mais nous refusons ce genre de manipulations. Le Conseil administratif, qui est payé pour cela, doit nous présenter les chiffres corrects dans le cadre du projet de budget. C’est ce que nous demandons avant de poursuivre notre étude de ce document. J’espère que la gauche aura le courage d’adopter une attitude ferme, car nous sommes confrontés à une situation inacceptable, où le Conseil administratif a complètement oublié son rôle en matière budgétaire. (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, que de bruit et de fureur, ce matin, pour un sujet qui n’en mérite finalement pas tant! Chaque année, nous discutons d’un budget qui ne présente pas de chiffres; le budget est un processus en mouvement, et les chiffres réels ne sont finalement connus qu’aux comptes. Rien de nouveau à cela!

Le groupe socialiste comprend fort peu la droite et les Verts, qui ont basé leur réflexion à propos de la baisse des impôts sur les chiffres donnés par le Canton par l’intermédiaire de M. Hiler. Or, ces derniers ont déjà varié à trois reprises – c’est peut-être parce que c’est l’année des hannetons... D’habitude, nous ne recevons qu’une seule lettre du Département cantonal des finances, au mois de septembre. Cette fois-ci, nous en sommes déjà à la troisième, et nous en attendons une quatrième! (*M. Wisard bavarde.*) Monsieur Wisard, je vous prie de ne pas me perturber. J’ai beaucoup de peine à être efficace le matin et, si vous avez la gentillesse de vous taire, je pourrai suivre le fil de mon propos...

Je disais donc que M. Hiler nous a déjà transmis trois estimations pour l’assiette budgétaire 2010 de la Ville. Les trois sont toujours plus larges, au point que la dernière montre que l’assiette sur laquelle nous pourrions compter – ce ne sont pas des chiffres exacts, mais une estimation – est sensiblement la même que celle de 2009. Voilà qui laisse songeur, quand on voit l’état de crise de nos entreprises genevoises!

Vous, élus de la droite et du parti écologiste, vous vous êtes basés sur les chiffres donnés par M. Hiler. Par conséquent, je m’étonne que vous décidiez d’arrêter l’étude du budget jusqu’à ce que vous receviez un plan B du Conseil administratif. Un plan B pour quoi faire? Tiendriez-vous par hasard un discours différent en fonction des personnes à qui vous vous adressez? Vous n’avez pas besoin de plan B, vous avez reçu l’estimation d’une assiette fiscale complète dont vous avez choisi de tenir compte.

Le groupe socialiste pense, quant à lui, que les estimations municipales faites par les services de M^{me} Salerno sont correctes, à savoir que nous aurons un déficit conjoncturel de 20 millions de francs et un déficit structurel d'environ 40 millions de francs, ce qui fait 60 millions de francs au total. Voilà les estimations qui sont justes à nos yeux. Les membres de la commission des finances savent parfaitement que ces chiffres ont été montrés, que les courriers de M. Hiler ont été lus et que ce que je dis aujourd'hui est la stricte vérité. Simplement, deux positions s'affrontent.

Le groupe socialiste pourrait demander un plan B; il ne le fait pas, car il n'entend pas couper dans les prestations. Nous y sommes parfaitement opposés! La magistrate nous a dit qu'elle avait déjà demandé au Canton de pouvoir présenter un budget quelque peu déficitaire. Il faudra du temps pour voir le résultat des votations du 27 septembre car, avec le système postnumerando, les chiffres définitifs n'apparaissent que trois ans après. Par conséquent, c'est aux comptes 2012 ou 2013 que la baisse des impôts se fera sentir par un large déficit qu'il faudra combler en accroissant la dette.

Voilà notre position. Celle de l'Entente et des Verts, qui consiste à croire les chiffres de M. Hiler, d'une part, et à refuser d'examiner le projet de budget 2010 sous prétexte qu'il faudrait un plan B, d'autre part, est tout simplement incohérente.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie M. Deshusses de rappeler à tout le monde ici ce que les membres de la commission des finances savent déjà: nous travaillons sur des chiffres qui datent d'il y a trois ans. Il me paraît donc évident de ne pas voir aujourd'hui les conséquences de la baisse d'impôts votée la semaine dernière; comme l'a très justement dit M. Deshusses, c'est seulement dans trois ou quatre ans que nous les sentirons. Puisque les chiffres dont nous disposons sont sûrs, il n'y a donc pas de raison de demander un plan B.

En ce qui concerne les chiffres donnés par M. Hiler, qui ne sont que des estimations – faut-il le rappeler? – avec la fiabilité que cela suppose, ils devraient vous réjouir, Mesdames et Messieurs de l'Entente et du parti des Verts! Vous n'avez pas de raison de demander un plan B, c'est nous qui devrions le demander, puisque nous étions opposés à la baisse d'impôts. A moins que vous n'espériez que la gauche prenne la responsabilité de vos décisions à ce sujet. Or, cela, il n'en est pas question! Comme je l'ai déjà dit en commission, il faudra que la droite et les Verts prennent la responsabilité des arbitrages budgétaires et des diminutions de prestations que la baisse d'impôts entraînera. Je me réjouis de les voir expliquer à la population qu'il faudra faire beaucoup moins avec encore beaucoup moins d'argent!

Le Conseil administratif a parfaitement raison de nous présenter un budget qui est exactement le même que l'année dernière. C'est dans cette perspective-là que nous devons travailler. La gauche aurait pu demander un plan B, et elle ne l'a pas fait. Mais voilà que la droite et les Verts, qui croient en la perspective de rentrées fiscales meilleures – ce que confirme leur position lors des dernières votations – demandent un plan B! En ce qui nous concerne, nous travaillerons sur le projet de budget 2010 qui nous a été transmis par le Conseil administratif, car c'est le seul document un tant soit peu fiable. Pour la science-fiction, il y a la politique-fiction! Nous verrons bien ce que la droite et les Verts seront capables de faire...

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je relis le message du Conseil administratif avant la votation du 27 septembre: moins d'impôts, c'est moins de crèches, moins de soutien aux aînés, moins de sécurité, moins de logements abordables, moins de propreté et moins de culture. Le seul qui ait parlé de diminution des prestations, pour l'instant, c'est le Conseil administratif!

Les Verts ont toujours dit que la baisse d'impôts pouvait être absorbée sans baisse de prestations. Nous avons toujours tenu le même discours et nous le tenons encore aujourd'hui. Malheureusement, le Conseil administratif a voulu avoir une autre approche. Nous l'avions dénoncée, à la dernière séance plénière du Conseil municipal, lorsque le Parti socialiste et A gauche toute! ont voulu la défendre. Nous ne pensons pas qu'il faille peindre le diable sur la muraille avec cette baisse d'impôts; je le répète, nous estimons que la Ville peut l'absorber et qu'il est prioritaire de ne pas diminuer les prestations de la Ville de Genève.

Aujourd'hui, le Conseil administratif est un peu emprunté. Il y a un mois encore, il prétendait qu'il faudrait faire des coupes sombres en cas de baisse d'impôts. Or, maintenant, ce n'est plus nécessaire. En effet, les chiffres de M. Hiler montrent que la Ville peut avoir un budget avec un déficit raisonnable allant jusqu'à 20 millions de francs. C'est un déficit avec lequel les Verts estiment que nous pouvons survivre, au vu des bons résultats obtenus aux comptes ces dernières années.

Je signale au passage que ce que nous appelons les «chiffres de M. Hiler» émanent en fait du Groupe de perspectives économiques, du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et de la Banque nationale. M. Hiler n'a aucune prise sur ces chiffres, et nous les recevons tels qu'il se contente de nous les transmettre.

Nous considérons que la discussion de ce soir n'est pas un vrai débat, puisque nous pouvons conserver les prestations de la Ville de Genève malgré la baisse d'impôts qui vient d'être votée. Nous pouvons donc travailler en commission sur la base des chiffres transmis par M. Hiler. (*Applaudissements.*)

La présidente. M. le maire souhaite s'exprimer. Je lui accorde quatre minutes, soit le même temps de parole que M^{me} Salerno tout à l'heure.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'y aura pas de plan B. Soyons très clairs là-dessus! La situation économique actuelle est extraordinaire. En vous écoutant, je me disais que nous devrions nous rappeler ce que les théoriciens nous disent, dans ce genre de débat. Selon eux, il y a un découplage entre l'économie réelle et l'économie financière – la finance, par exemple. Nous sommes bien en train de constater ce phénomène! La population s'appauvrit, les salaires stagnent mais, en même temps, les affaires financières reprennent. Nous le voyons bien dans les chiffres donnés par M. Hiler: les impôts des personnes physiques augmentent, et les impôts des personnes morales diminuent – ou augmentent un peu, mais pas aussi rapidement.

Lors des trente glorieuses, la société, l'économie, le produit intérieur brut, les salaires et le pouvoir d'achat progressaient ensemble. C'est terminé, Mesdames et Messieurs! Le Conseil administratif a longuement discuté pour savoir comment se positionner face aux chiffres transmis par l'Etat. Soit nous restons des comptables, soit nous disons quelles valeurs nous entendons défendre. Pour notre part, nous défendons des valeurs sociales. Nous estimons que, dans la crise actuelle, la majorité de la population doit pouvoir bénéficier de prestations convenables lui permettant de vivre. Cela fait partie de la répartition des richesses. Cette première valeur nous impose un certain nombre de choix.

La deuxième valeur que nous défendons, c'est la rigueur économique, à savoir la meilleure utilisation possible des deniers de la collectivité. Nous avons démontré, notamment par le remboursement de la dette, que nous étions capables de le faire. Je rappelle que cela correspond aux promesses que nous avons faites lors de la campagne électorale municipale: rembourser la dette, si faire se peut. Mais ce n'est pas un objectif fondamental.

En raison de ces deux valeurs que nous défendons et de cette orientation politique qui est la nôtre, je le répète, il n'y aura pas de plan B. Simplement, nous devons tirer les conséquences de la votation du 27 septembre en faveur de la baisse d'impôts: certaines prestations ne pourront pas progresser pour répondre mieux aux besoins sociaux bien visibles. Je pense, par exemple, aux mamans de jour ou à la municipalisation du personnel de la petite enfance. Nous n'y parviendrons pas, car nous n'aurons pas les moyens pour le faire.

En revanche, nous nous battons pied à pied pour que les prestations sociales telles que les crèches soient maintenues, et avec la même qualité. Nous le ferons même en ayant moins d'argent. En effet, même si nous nous en tenons aux chiffres de M. Hiler et que nous absorbons la baisse d'impôts, nous aurons 20 millions

Communications du bureau du Conseil municipal

Motion: dialogue avec les commerçants et les habitants lors de travaux

de francs de déficit. Par conséquent, pour protéger les valeurs auxquelles nous sommes attachés et sauvegarder les prestations sociales tout en utilisant correctement les deniers publics, nous devons présenter un projet de budget déficitaire.

Celui qui vous a été présenté est tout à fait capable de préserver les deux valeurs que je viens de mentionner. J'ai bien entendu les prises de position de l'Alternative, je crois qu'un consensus se dégage pour accepter de travailler sur ce document et sauvegarder les prestations sociales, même avec un déficit. Mais nous le comblerons, nous avons quatre ans pour y parvenir. Le gouvernement cantonal nous y a autorisés, il nous a donné une feuille de route en vue d'atteindre cet objectif.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à travailler sur le projet de budget 2010 qui vous a été remis; nous irons en déficit et nous verrons bien aux comptes, comme l'a dit M. Deshusses, ce qu'il adviendra du budget municipal. (*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion du 17 décembre 2008 de M^{mes} Claudia Heberlein Simonet, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion: «Pour un meilleur dialogue Ville-commerçant-e-s et habitant-e-s lors de travaux et d'aménagements» (M-839)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les problèmes rencontrés régulièrement par les habitant-e-s, les commerçant-e-s et les entreprises lors de travaux et aménagements dans les rues ou sur les trottoirs aux alentours des immeubles d'habitation et des commerces;
- que dans les mois à venir de nombreux travaux sont programmés dans la cité;

¹ «Mémoires 166^e année»: Annoncée, 3802.

Motion: dialogue avec les commerçants et les habitants lors de travaux

- que la perception des usagers de l'espace public est celle d'un manque d'information ou d'une insuffisance de communication,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à adresser systématiquement une lettre d'information à toutes et tous les habitant-e-s et commerçant-e-s ainsi qu'aux associations qui les représentent afin de les tenir au courant du contenu des projets et/ou de l'avancement des travaux;
- à créer, au cas par cas et selon les besoins, un groupe de concertation avec les représentant-e-s des associations des commerçant-e-s, des habitant-e-s et de toutes les personnes concernées afin de résoudre les problèmes posés dans ce cadre.

M^{me} Patricia Richard (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-839 arrive pour la seconde fois dans notre plénum. La première fois, il s'agissait de la motion M-806, que nous avons légèrement transformée pour en faire la motion M-839, car ses considérants ne plaisaient pas à tous les groupes. J'espère donc qu'elle sera largement acceptée aujourd'hui.

La motion M-839 demande davantage de communication entre les magistrats de la Ville et les citoyens. Nous reconnaissons qu'un effort a déjà été fait dans ce sens, ce qui montre que la motion initiale M-806, bien qu'elle n'ait pas été acceptée, a tout de même été entendue. Nous souhaitons que cet effort continue. En cas de travaux, l'information doit être meilleure et plus personnalisée envers les personnes les plus directement concernées dans les quartiers. Je pense, par exemple, au commerçant qui doit ouvrir la porte de son magasin le matin pour ses clients et qui se retrouve face à un trou, à cause des travaux, sans l'avoir prévu, car il aura malheureusement jeté les papillons déposés à ce sujet dans sa boîte aux lettres.

Nous aimerions que, lorsque quelqu'un est directement concerné par un chantier en cours dans la ville, il reçoive un courrier en son nom propre pour l'informer personnellement du déroulement des travaux. Il faut que ces personnes puissent assister aux réunions d'information et éviter ce genre de mauvaise surprise. Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter la motion M-839 qui, j'en suis sûre, améliorera la vie de nos concitoyens.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-839 s'inscrit dans le feu brûlant de l'actualité. Les commerçants genevois vivent actuellement une situation très difficile, en raison des travaux en cours – notamment ceux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Les gens se mobilisent, des pétitions se préparent... Il faut dire aussi qu'il y a une

Motion: dialogue avec les commerçants et les habitants lors de travaux

réelle volonté de la Ville et du magistrat concerné de dialoguer avec la population, et nous ne pouvons que l'encourager. La motion M-839 va exactement dans ce sens.

Vous vous souviendrez que, à l'époque, le Parti démocrate-chrétien avait proposé la création d'un poste de *city manager*, qui aurait joué ce rôle de médiateur. Vous l'avez refusé. Il vous incombe donc, à présent, d'encourager le Conseil administratif à poursuivre ses efforts de rencontre avec les commerçants, afin de mieux les informer et de trouver les solutions qui s'imposent avec les groupes de citoyens concernés. La motion M-839 vous donne une occasion d'encourager l'action du Conseil administratif, tout en tenant compte de préoccupations réelles et très actuelles dues à un chantier susceptible de mettre la population sous pression.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'essentiel a déjà été dit sur la motion M-839 et son objectif. J'interviens simplement pour souligner que les Verts jugent important que la Ville cherche le dialogue et n'informe pas seulement les commerçants, mais aussi les habitants. Nous soutenons la motion M-839, dont nous sommes cosignataires. Merci de bien vouloir l'accepter.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste n'entrera pas en matière sur la motion M-839. Non pas que nous soyons opposés à l'information aux citoyennes et aux citoyens – et, en particulier, aux commerçants. Simple-ment, nous avons voté un poste au budget 2009 pour renforcer la cellule d'information du département de M. Pagani active dans les cas de travaux d'aménagement. Il s'agissait d'accompagner les projets en développement en allant dans les quartiers à la rencontre de la population, en l'avertissant des travaux.

Ce poste n'a pas été accepté à l'unanimité, je le rappelle – la droite l'a refusé – alors que nous avons soulevé le bien-fondé d'un vote vraiment collectif. Nous l'avions défendu en disant que, lorsque l'on veut que des projets se réalisent, il faut les accompagner et savoir les vendre; il faut répondre aux craintes des habitants et leur montrer que ces projets sont porteurs de qualité. Or, les mêmes qui ont refusé ce poste pour une meilleure information demandent aujourd'hui, par le biais de la motion M-839, d'améliorer l'information en envoyant des lettres personnalisées aux citoyens concernés par les travaux. L'information et la participation à des projets est un processus beaucoup plus important, qui demande

Motion: dialogue avec les commerçants et les habitants lors de travaux

l'engagement de fonctionnaires pour accompagner lesdits projets. Heureusement que le poste dont je viens de parler a finalement été voté!

En outre, nous relevons que les séances d'information mentionnées dans la motion M-839 ont déjà lieu, même si les invites pourraient laisser croire que la Ville n'a rien fait dans ce sens jusqu'à présent. Eh bien, pas du tout! Les séances d'information ont lieu dans les quartiers; elles portent sur différents projets et elles ont parfois lieu en présence de M. Manuel Tornare, quand elles concernent son département. Dans le cas du département de M. Pagani, des séances sont aussi organisées. J'en ai déjà cité une qui a eu lieu dans mon quartier et qui concernait l'aménagement du quai du Seujet; les services municipaux sont venus, et les habitants ont pu faire part de leurs doléances. Par conséquent, le Parti socialiste affirme que ce qui est demandé dans le texte prétendument bien rédigé de la motion M-839 se fait déjà. Nul besoin de réinventer l'eau chaude!

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous connaissez notre attachement à la communication et à l'information aux citoyens, surtout en matière de travaux publics. Nous avons insisté sur ce point à plusieurs reprises. Je rappelle que l'Union démocratique du centre a voté le poste que vient d'évoquer M^{me} Valiquer Grecuccio. Nous souhaitons faciliter et poursuivre l'information sur les interventions dues aux travaux en ville en faveur, bien sûr, des habitants et des commerçants. Il est vrai que cela se fait déjà en partie, et je dirais même que cela se fait bien, actuellement; mais cette constatation n'enlève rien au fait qu'enfoncer un peu le clou n'est pas inutile non plus. Dans ce sens, pour renforcer la nécessité de l'information aux citoyens qui nous est chère, nous soutiendrons la motion M-839.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je rappelle que l'installation des rails du TCOB ne relève pas de la responsabilité de la Ville, mais de celle de l'Etat. Nous en profitons, évidemment, et nous lui sommes reconnaissants de consentir à cet investissement. Toujours est-il que, en tant que responsable de l'ensemble de ce chantier, c'est l'Etat qui doit assurer la communication. Nous avons à maintes reprises tapé du poing sur la table pour dire combien cette communication était inefficace, par exemple en ce qui concerne le déplacement des arrêts de bus, les inconvénients dans la circulation et ceux que subissent les commerçants, auxquels je m'associe par solidarité.

Or, que demande la motion M-839? De nous substituer à l'Etat pour donner aux commerçants des réponses que nous n'avons pas! D'ailleurs, nous ne disposons pas non plus des deniers nécessaires pour dédommager les commerçants

Motion: dialogue avec les commerçants et les habitants lors de travaux

des inconvénients causés par les travaux. Ceux de la rue de la Servette qui ont été dédommagés l'ont été par l'Etat de Genève, comme prévu dans le programme des travaux. Nous ne pouvons donc malheureusement pas «adresser systématiquement une lettre d'information à toutes et tous les habitant-e-s et commerçant-e-s ainsi qu'aux associations qui les représentent afin de les tenir au courant du contenu des projets et/ou de l'avancement des travaux», comme le demande la motion M-839. Cette tâche incombe à l'Etat de Genève.

Je le répète, nous avons maintes fois expliqué aux responsables du Canton qu'ils devaient faire ce travail d'information, mais ils se contentent de petits communiqués... Je trouve ce mode de faire assez désagréable, car il ne mène à rien. Ils auraient mieux fait d'engager de véritables communicateurs, au lieu de leur substituer des personnes non spécialisées.

La motion M-839 demande aussi de «créer, au cas par cas et selon les besoins, un groupe de concertation avec les représentant-e-s des associations des commerçant-e-s, des habitant-e-s et de toutes les personnes concernées afin de résoudre les problèmes posés dans ce cadre». Nous n'avons aucun moyen de résoudre ces problèmes, si ce n'est de demander à l'Etat d'essayer de stopper la circulation à certaines heures et sur certains chantiers. Nous avons même dû placer des gardes municipaux dans la circulation, tellement l'Etat se déchargeait de ce genre de mesures. A la rue des Deux-Ponts, il y a deux jours encore, des agents municipaux réglaient la circulation. C'est dire à quel point l'Etat se désintéresse de ses propres responsabilités!

Je suis de tout cœur avec les motionnaires, mais je ne peux pas répondre à leurs demandes. En revanche, il en va tout autrement d'un dossier que je connais bien et qui est de la responsabilité de la Ville, à savoir la plaine de Plainpalais. Nous avons réuni les brocanteurs et toutes celles et ceux qui mènent une activité professionnelle à cet endroit. Nous nous sommes mis à leur écoute, nous les avons informés du déroulement des travaux et nous avons donné la même information à l'ensemble de la population. Jusqu'à preuve du contraire, nous assumons la responsabilité de ce chantier également sur le plan de la communication; nous faisons même un gros effort dans ce sens, ce que l'Etat de Genève ne fait pas sur ses propres chantiers.

Je le déplore, mais toujours est-il que je ne peux pas prendre en compte la motion M-839; non pas que je ne le veuille pas – et de loin, bien évidemment! – mais parce que je n'ai pas les moyens concrets de répondre à ses exigences.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus, nous sommes confrontés à l'antagonisme primaire entre la Ville et l'Etat. M. Pagani critique les méthodes d'information de

Motion: dialogue avec les commerçants et les habitants lors de travaux

l'Etat; M. Pagani trouve que l'Etat devrait faire autrement; mais M. Pagani refuse d'entrer en matière sur notre motion, car il prétend qu'elle ne relève pas de sa compétence. Que je sache, M. Pagani est le maire de la Ville de Genève. Un maire, pour la population, c'est une sorte de père qui prend en compte les problèmes de sa famille. Sa famille, ce sont les citoyens et les commerçants, qui ont actuellement des difficultés.

A aucun moment je n'ai entendu M. Pagani dire qu'il entrerait en matière sur les préoccupations des citoyens et des commerçants, afin de voir ce qu'il est possible de faire en collaboration avec l'Etat. M. Pagani préfère dire que l'Etat fait tout faux, qu'il informe mal et que, lui, il ne peut rien faire! Eh bien, merci, pour les citoyens et les commerçants de la ville de Genève! Ce n'est pas ainsi que nous évoluerons et que nous ferons avancer les dossiers, dans cette Ville et ce Canton où tout est bloqué à cause de telles attitudes.

A travers la motion M-839, je demande que le maire de la Ville prenne contact avec le Conseil d'Etat pour trouver des solutions et collaborer avec lui, afin de répondre aux véritables préoccupations des citoyens et des commerçants genevois.

M. Pascal Rubeli (UDC). J'ai bien écouté tout ce débat, et je crois qu'il y a des genres à ne pas confondre. On ne demande pas à M. Pagani de se substituer à l'Etat, c'est évident, puisque la Ville n'a pas la compétence de gérer les travaux faits par l'Etat. Mais il existe des travaux faits par la Ville! Et ils sont nombreux! Il y en a en matière de construction, d'aménagement de trottoirs, de routes, de bornes électriques comme aux Grottes... C'est de ces travaux-là que je parle, quand je dis qu'il est bon d'informer la population. Vous le faites déjà en partie, Monsieur Pagani, je le sais, mais je répète que la motion M-839 a uniquement pour objectif de pousser le train pour qu'il continue dans la même direction. Il ne s'agit pas de vous substituer à l'Etat et d'expliquer aux citoyens ce que vous ne pouvez pas expliquer, car cela ne relève pas de la compétence de la Ville.

Quant à prendre langue avec l'Etat pour trouver une solution un peu différente en matière de communication, ce ne serait pas une mauvaise chose... Pour ma part, j'ai compris cette motion essentiellement dans le cadre des travaux dépendant de la Ville, ceux que nous votons dans cette salle ou qui dépendent des budgets d'entretien municipaux.

M. Alexis Barbey (L). Je voudrais dire à M. le maire que, lorsque l'on veut donner des leçons au Canton, il faut commencer par faire soi-même le travail qui nous est demandé. Or, le Conseil municipal avait demandé, par la voie d'une motion puis par l'augmentation d'une ligne budgétaire, que la signalisation dans

Motion: dialogue avec les commerçants et les habitants lors de travaux

le cadre des travaux à l'intérieur de la ville fasse l'objet d'un soin tout particulier, que les citoyens soient au courant de la durée des travaux et de leur prix, et qu'on leur indique un itinéraire de contournement possible.

Actuellement, l'état de la circulation en ville de Genève pâtit gravement de l'absence de transparence de la Ville et du manque de conseils qu'elle pourrait donner à ses habitants. Quand on se promène le long des chantiers, on constate qu'il n'y a presque jamais d'information concernant la durée des travaux, leur acceptation par vote et leur coût. Par conséquent, je déplore non seulement le manque de transparence de la Ville notamment en matière de dépenses, mais aussi le manque d'assistance aux habitants.

Ce que demande la motion M-839 n'est pas seulement de nature informative, mais il y a aussi un volet sur les groupes de concertation et une mise en place du dialogue à l'intérieur des quartiers. En général, les libéraux ne sont pas très favorables à la mise en place de groupes qui doivent être coordonnés par la Ville et qui impliquent l'engagement de fonctionnaires supplémentaires. Mais nous avons fait la concession d'accepter la motion M-839, malgré ce que nous estimons aller au-delà de nos convictions personnelles. Nous vous invitons également, Mesdames et Messieurs, à accepter cette motion qui veut le bien des Genevois, et non pas le mal de qui que ce soit.

M^{me} Patricia Richard (R). Je prends la parole en tant que motionnaire, pour répondre à certaines assertions que je viens d'entendre et qui font dévier le propos de la motion M-839. Monsieur Pagani, à aucun moment le texte de cette motion ne parle des travaux du tram! Nous sommes tout à fait conscients que ces travaux sont sous la responsabilité de l'Etat et non de la Ville. Néanmoins, combien de fois cette dernière ne profite-t-elle pas des chantiers de l'Etat pour changer des collecteurs ou des raccordements? Ces chantiers-là, situés à quelques mètres des travaux du tram, dépendent de la Ville; c'est donc elle qui doit assurer la communication à leur sujet. Voilà ce que nous demandons dans la motion M-839.

Nous demandons également d'adresser systématiquement une lettre d'information à tous les habitants et commerçants touchés par ces travaux. Nulle part il n'est fait mention du tram!

Quant aux propos de M^{me} Valiquier Grecuccio, ils m'étonnent, et je vous prie de lui transmettre ma réaction, Madame la présidente. Elle nous ressert exactement les mêmes arguments que la dernière fois, alors que nous y avons répondu! Nous savons parfaitement qu'un demi-poste a été créé au département de M. Pagani pour la communication. D'ailleurs, j'ai fait remarquer tout à l'heure que des progrès avaient été enregistrés en la matière, et M. Lathion l'a souligné à son tour. Nous demandons que ces progrès continuent!

Motion: dialogue avec les commerçants et les habitants lors de travaux

En outre, que se passera-t-il, dans quelques années, quand la personne responsable de l'aménagement ne sera plus M. Pagani? Lui essaie d'écouter au maximum les citoyens – en tout cas, pour l'instant – mais celui ou celle qui lui succédera n'aura peut-être aucune envie de faire de la concertation. La motion M-839 a donc aussi pour objectif de pérenniser une démarche que la Ville pourrait et devrait faire systématiquement. Nous n'accusons absolument pas le Conseil administratif de ne pas prendre ses responsabilités! Nous savons que les travaux du tram dépendent de l'Etat; s'il gère mal l'information, ce n'est pas à nous de nous en plaindre. Ce que nous demandons, c'est plus de communication au niveau de la Ville, c'est tout.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la droite, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt! Vous êtes majoritaires au Canton, j'attends donc que vous preniez vos responsabilités et que vous déposiez une motion du même genre au Grand Conseil, pour demander au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités.

Afin de mettre un terme à ce débat, je citerai un petit exemple significatif. Depuis deux ans, je travaille avec l'ensemble des commerçants de la Corratierie autour du projet de prolongation des Rues-Basses dans cette rue. Ils étaient d'accord, mais ils demandaient que l'on déplace les rails du tram. J'ai bataillé au sein du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), qui n'ont rien voulu entendre. Malheureusement, une telle modification dépend d'eux. On m'a démontré par a+b qu'il n'était pas question de déplacer les rails du tram.

Mais il y a même eu pire: des ingénieurs, contre l'avis des collaborateurs de mon département, ont cru bon, pour des questions de sécurité, de mettre en place non plus des barrières Dufour sur les nouveaux quatre ponts de l'Ile, mais des rambardes en béton. Evidemment, j'ai hurlé! J'ai dit que je n'étais pas d'accord, et il m'a fallu remonter jusqu'au conseiller d'Etat en charge de ce dossier, Mark Muller, pour qu'il comprenne enfin que l'on ne peut pas mettre des protections de type autoroutier sur les ponts de l'Ile. Je le remercie de m'avoir concédé la responsabilité de prendre les risques inhérents à cette situation, pour installer les aménagements que nous croyons nécessaires à l'embellissement de ce bout de ville que nous reconstruisons. Je rappelle qu'il permettra aux milliers de personnes en déplacement qui changeront de tram sur le pont de l'Ile d'avoir une vision sympathique de notre ville, au lieu de se retrouver dans un nœud ferroviaire entouré de barrières en béton.

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. En termes de circulation, nous proposons des aménagements, et c'est la Direction générale de la mobilité (DGM) et le Conseil d'Etat qui définissent le projet et en décident au final. Les

Motion: dialogue avec les commerçants et les habitants lors de travaux

responsabilités doivent être bien établies. Voilà pourquoi je ne peux pas m'adresser aux commerçants comme le demande la motion M-839, car ce n'est pas de ma responsabilité.

En revanche, je suis bien d'accord avec ceux qui ont reconnu que nous faisons des efforts considérables concernant les travaux municipaux d'aménagement, afin que la population soit associée aux décisions et à leur mise en œuvre. De plus, quand il s'agira de fêter la réalisation de ces projets, elle sera invitée à boire un verre pour que nous puissions nous féliciter ensemble d'avoir réussi ces chantiers. Telle est notre position, et la motion M-839 n'est pas praticable, je suis désolé de vous le dire!

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, environ quinze jours avant l'ouverture de l'Eurofoot, j'ai interpellé M. Pagani au sujet des travaux au boulevard Carl-Vogt. Ce chantier venait de s'ouvrir, alors que, pour des raisons de sécurité, il fallait que d'éventuels manifestants soient empêchés de trouver dans la rue du matériel susceptible de causer des dégâts. Mais on m'a répondu alors qu'il appartenait aux Services industriels de Genève (SIG) d'avertir la population et les commerçants. On m'a dit aussi que c'était une exigence du Conseil administratif que les responsables des travaux informent la population – et notamment les commerçants – sur les inconvénients qu'ils subiront.

Il en est de même dans le cas qui nous occupe ce soir. La Ville ne peut pas se cacher derrière l'Etat en disant qu'elle n'a aucune responsabilité. Elle doit intervenir pour tout ce qui concerne le domaine public et, si le Conseil d'Etat ne donne pas l'information nécessaire, c'est à elle de faire en sorte qu'il le fasse. Mais oui, Monsieur le maire, c'est ainsi! Vous ne pouvez pas tenir deux discours à une année de distance! Et cela est valable pour tous ceux qui entreprennent des travaux, que ce soient les SIG ou d'autres organismes... Dès qu'ils ouvrent un chantier, ils ont l'obligation d'avertir la population, et il en va de même si c'est l'Etat.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 38 oui contre 21 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à adresser systématiquement une lettre d'information à toutes et tous les habitant-e-s et commerçant-e-s ainsi qu'aux associations qui les représentent afin de les tenir au courant du contenu des projets et/ou de l'avancement des travaux;

- à créer, au cas par cas et selon les besoins, un groupe de concertation avec les représentant-e-s des associations des commerçant-e-s, des habitant-e-s et de toutes les personnes concernées afin de résoudre les problèmes posés dans ce cadre.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Motion du 17 décembre 2008 de MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M^{mes} Mary Pallante, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Isabelle Brunier et Annina Pfund: «Soutenons l'initiative «Protégeons la dignité: un agenda pour les droits humains» (M-841)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- l'enjeu permanent pour traduire en actes ces principes;
- la création à Genève du Conseil des droits de l'homme;
- la place de la Genève internationale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir activement l'initiative de la Confédération «Protégeons la dignité: un agenda pour les droits humains», et notamment le projet de recherche relatif à la création d'une cour mondiale des droits de l'homme.

M. Grégoire Carasso (S). Je serai bref, et j'irai à l'essentiel. A l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Confédération, l'Autriche et la Norvège ont lancé une entreprise visant à inscrire, pour les dix prochaines années, un agenda international en matière de droits humains.

Je sais que le Conseil municipal n'est pas compétent pour mener un débat de fond sur un tel sujet, mais la récente campagne de votation sur la Genève inter-

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 3889.

nationale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) nous a rappelé l'importance de cette face identitaire de notre cité. Cet aspect a été souligné par tous les partis, aussi bien par les référendaires que par ceux qui soutenaient le projet. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la Genève internationale fait partie de l'identité multiculturelle de notre ville, et qu'elle est essentielle en matière de retombées financières, sociales et scientifiques...

Par la motion M-841, je souhaite que le Conseil administratif soutienne cette initiative de la Confédération avec l'Autriche et la Norvège. Aujourd'hui, nous ne savons pas ce qu'elle pourra donner dans dix ans, mais Genève vit grâce à une rente de situation qui n'est pas éternelle en ce qui concerne son ouverture sur le monde et sa capacité d'accueillir des activités internationales sur son territoire. Aussi, il me paraît important que Genève indique sa disponibilité en la matière par son soutien à cette initiative.

Préconsultation

M^{me} Marie Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien n'a pas cessé, durant la campagne pour l'extension de l'OMC, de rappeler l'importance de la Genève internationale pour le rayonnement et le dynamisme économique de notre ville. Il n'est pas question que nous revenions sur cette position, même si la motion M-841 est issue des bancs de l'Alternative.

Nous l'accepterons donc, mais avec deux réserves. Premièrement, l'initiative à laquelle elle fait référence a été présentée par la Confédération en décembre 2008; depuis, le projet est au point mort. Nous préconisons donc un renvoi direct de la motion M-841 au Conseil administratif, afin d'éviter des discussions qui tireraient en longueur en commission. Deuxièmement, cette motion demande de soutenir activement l'initiative en question. A nos yeux, cela n'implique pas forcément un appui financier. C'est un soutien symbolique que nous voulons, et l'acceptation de la motion M-841 par le Parti démocrate-chrétien n'est pas un chèque en blanc offert à la Ville. Inutile de dire qu'il n'est pas question de rajouter une ligne sur le – déjà excellent... – budget présenté par le Conseil administratif pour 2010!

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la motion M-841 demande que l'exécutif soutienne activement un agenda dit des droits humains. Cette suggestion a été formulée sur le plan international par diverses personnalités, sous la direction de la socialiste Mary Robinson. Elle a été reprise au niveau fédéral par M^{me} la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, et nous la retrouvons ici, soutenue par des conseillers municipaux socialistes.

Nul ne sait si cette initiative aura une quelconque efficacité, mais la solidarité socialiste démontre, quant à elle, qu'elle sait être fort efficace... L'un des points abordés est l'étude d'une cour mondiale des droits humains. Malheureusement, ni la motion socialiste, ni le communiqué de presse du Département des affaires étrangères ne donnent le début du commencement d'une justification pour envisager une telle création. C'est regrettable.

L'absence d'argumentation accrédite l'idée selon laquelle, aussitôt que l'on parle de certains sujets tels que les droits de l'homme, il y a inhibition de la pensée et de l'esprit critique, et approbation automatique. C'est un réflexe conditionné, qui fait que l'interrogation indispensable sur l'utilité réelle d'un tel nouvel organisme, sur son coût ou sa localisation, n'existe même plus.

Rappelons donc qu'il existe déjà la Cour européenne des droits de l'homme, qui siège à Strasbourg. Sur le plan mondial, les Nations Unies comptent notamment une commission des droits de l'homme. Soulignons également que, par notre neutralité et notre volonté de continuer à offrir un lieu de dialogue, nous devrions être prudents avant de participer à la projection égocentrique sur le monde d'une conception occidentale des droits de l'homme. L'ouverture, c'est aussi cela.

Le principe d'universalité des droits de l'homme est d'ailleurs contesté; cette réticence a notamment amené certains groupes d'Etats à rédiger des chartes prenant en compte leur propre conception des droits de l'homme. Il existe ainsi la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et la Déclaration des droits de l'homme en Islam. Duquel de ces droits une éventuelle cour mondiale s'inspirera-t-elle pour obtenir le soutien unanime indispensable à sa crédibilité?

Enfin, dans nos pays, diverses personnalités n'ont pas manqué de souligner – à juste titre – que la projection de notre conception du droit et la volonté d'y soumettre le monde entier étaient parfois ressenties comme une politique néocolonialiste qui voulait remodeler le monde à l'image de l'homme occidental. Les grands brindezingues occidentaux conçus par des Occidentaux selon des conceptions occidentales peuvent, dès lors, susciter des rejets en de nombreux pays. C'est à prendre en considération, et la réflexion que cela mérite ne s'accommode guère de la précipitation socialiste.

Pour terminer, l'Union démocratique du centre observe que ce n'est pas la première fois que, s'écartant des préoccupations réelles de la population genevoise, des conseillers cherchent à faire de la politique nationale, voire internationale, sous prétexte que Genève serait le centre du monde. Un retour aux réalités et un peu de modestie seraient souhaitables et, pour notre part, nous préférons nous consacrer aux problèmes genevois pour lesquels nous avons été élus. Nous ne pourrions donc que refuser cette motion M-841.

M. Olivier Fiumelli (R). Le récent débat sur l'OMC a bien montré à quel point les Genevois sont attachés à la Genève internationale. Comme l'a dit brillamment notre chère amie démocrate-chrétienne Marie Chappuis, les radicaux sont tout à fait disposés à voter la motion M-841, pour autant que cela reste un message que le Conseil municipal souhaite délivrer à la population. Ce message dit que nous soutenons la Genève internationale et toutes les initiatives prises à ce sujet. Néanmoins, nous continuons à penser qu'assurer l'éclat de la Genève internationale n'est pas le rôle de la Ville de Genève, et que le Canton le fait de manière très efficace.

Nous ne souhaitons pas que cette motion consiste en autre chose qu'un message du Conseil municipal et du Conseil administratif, et nous ne serions pas d'accord que la Ville débloque des moyens financiers dans ce cadre. Avec ces cautèles, nous voterons la motion M-841.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, il va sans dire que les droits de l'homme sont un élément fondamental de l'histoire du libéralisme et de la philosophie dont est issue le Parti libéral. Force est de rappeler que, au niveau cantonal, M. Michel Halperin, président du Parti libéral genevois, a été l'initiateur de la commission des droits de l'homme au Grand Conseil, qu'il a d'ailleurs présidée.

Cela étant, nous sommes également attachés à une stricte répartition des rôles au sein des collectivités publiques, nous l'avons souvent affirmé. A chaque collectivité sa mission, et à chaque collectivité ses priorités et ses prérogatives! Pour cette raison, comme l'ont dit nos collègues démocrates-chrétiens et radicaux, nous soutiendrons la motion M-841 en raison de la philosophie dont elle est porteuse. Nous sommes favorables à la place internationale de Genève, comme nous l'avons dit et redit lors de la campagne pour l'extension de l'OMC.

Evidemment, il est fondamental que notre combat continue en matière de droits humains, mais nous mettons à notre acceptation de cette motion les mêmes cautèles – notamment sur le plan financier – que nos collègues de l'Entente. Il doit s'agir d'une déclaration symbolique, de principe. Le Conseil municipal et le Conseil administratif peuvent se permettre, lorsqu'il s'agit de droits fondamentaux comme les droits de l'homme, de faire de telles déclarations à portée universelle. Sous ces conditions, nous voterons la motion M-841.

M. Grégoire Carasso (S). Je dirai quelques mots pour répondre à la préopinante de l'Union démocratique du centre. Je ne sais pas si c'est elle qui a rédigé son texte mais, en tout cas, son auteur a manifestement quelques lacunes à com-

bler en matière d'histoire des droits de l'homme. Je serai aussi bref maintenant que lors de mon intervention de tout à l'heure.

L'initiative dont il est question ici n'est pas une initiative socialiste. Ce n'est pas sous l'étiquette du socialisme que Mary Robinson a entrepris de la soutenir; c'est en raison de ses anciennes responsabilités de haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme qu'elle a été chargée par la Suisse, l'Autriche et la Norvège – qui ne sont pas vraiment des bastions socialistes – de présider cette initiative protégeant la dignité humaine et projetant la création d'un agenda pour les droits humains, à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Par respect pour cette assemblée, je n'entrerai pas dans le débat relatif au caractère universel des droits de l'homme et à leur déclinaison régionale potentielle. Je signale simplement que cette initiative marque la volonté de créer une cour mondiale des droits de l'homme à l'image de la cour européenne analogue. Les questions qui se posent à l'occasion de ce soixantième anniversaire ne se posaient pas encore il y a soixante ans. Je pense notamment à l'environnement, à la pauvreté comme problématique des droits humains et non pas simplement comme problématique nationale; on pourrait mentionner encore l'accès à la justice ou les conséquences – souvent catastrophiques – d'acteurs relativement nouveaux sur la scène internationale, comme les entreprises transnationales, multinationales, et j'en passe.

Voilà pour ces quelques précisions. Je me félicite du soutien dont bénéficie le texte de la motion M-841 au sein du Conseil municipal – à l'exception de l'Union démocratique du centre, qui ne pense manifestement qu'à chasser les moutons noirs.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 46 oui contre 7 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir activement l'initiative de la Confédération «Protégeons la dignité: un agenda pour les droits humains», et notamment le projet de recherche relatif à la création d'une cour mondiale des droits de l'homme.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion du 17 décembre 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégoire Baud, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne» (M-842)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la prévention favorise une politique de la jeunesse efficace vu que celle-ci permet non seulement de lutter contre la délinquance juvénile, mais aussi de protéger l'enfance en danger;
- que le sport est une activité qui a fait ses preuves sur sa capacité à socialiser les jeunes et à prévenir les cassures sociales;
- que la carte Gigogne, sous la responsabilité de Pro Juventute, permet aux jeunes de familles nombreuses d'obtenir, sur présentation de cette carte, des réductions de prix notamment auprès d'établissements sportifs publics ou parapublics associés au réseau Gigogne;
- que la collaboration entre carte Gigogne et carte 20 ans/20 ans est un succès;
- que les communes avoisinantes font participer leurs institutions sportives au réseau Gigogne (Meyrin, Thônex, Vernier);
- que, à titre d'exemple, aucune piscine municipale sous la responsabilité de la Ville n'offre actuellement de réduction aux détenteurs de la carte Gigogne au contraire d'autres communes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à accorder des réductions de prix sur les activités sportives pratiquées par des jeunes porteurs de la carte Gigogne:

- de 20% pour les établissements sportifs publics propriété de la Ville de Genève (piscine, patinoire, etc.);
- de 10% pour les établissements sportifs parapublics ou qui jouissent de subvention en francs ou en nature de la part de la Ville de Genève.

M^{me} Patricia Richard (R). Par la motion M-842, nous demandons d'inclure la carte Gigogne parmi les équipements sportifs appartenant à la Ville de Genève. Certaines communes voisines le font déjà, comme Meyrin, Thônex et Vernier. La carte Gigogne est extrêmement intéressante, car elle propose des rabais aux familles nombreuses. Or, qui dit famille nombreuse dit petit budget et grosses dépenses. C'est logique sans l'être, nous sommes tout à fait d'accord là-dessus.

¹ «Mémoires 166^e année»: Annonce, 3889.

En tout cas, les familles ayant de petits moyens doivent être spécialement favorisées en matière de sport. Nous savons que pratiquer un sport aide beaucoup les enfants, mais c'est coûteux. Pourquoi la Ville, qui a de nombreuses installations sportives, n'introduirait-elle pas la carte Gigogne parmi les offres qu'elle propose? Nous pensons que ce serait tout à fait possible.

Malheureusement, certaines mesures économiques adoptées dernièrement par le magistrat en charge des sports ne sont pas tout à fait équitables, à notre avis, et nous pensons qu'offrir une réduction sur les installations sportives encouragerait des familles à fréquenter davantage les piscines ou la patinoire. Actuellement, vous devez payer entre 4 et 6 francs une entrée à la piscine pour chacun de vos quatre ou cinq enfants, ce qui fait une sortie très chère. Un rabais pour familles nombreuses les inciterait à faire plus de sport. Nous vous remercions donc, Mesdames et Messieurs, de faire bon accueil à la motion M-842.

Préconsultation

M. Christophe Buemi (S). Je m'exprime au nom de toute l'Alternative. Nous avons un a priori positif en ce qui concerne la motion M-842; nous pensons qu'il est nécessaire de l'étudier à la commission de la jeunesse et des sports. En raison de la crise économique, il serait intéressant que des familles nombreuses puissent bénéficier de ce genre de prestations, qui existent déjà dans certaines communes du canton.

M^{me} Odette Saez (DC). La carte Gigogne permet aux jeunes de 0 à 20 ans de bénéficier de réductions de prix dans de nombreux commerces et établissements culturels ou sportifs faisant partie de ce réseau Gigogne, qui dépend de Pro Juventute. Sous certaines conditions, les jeunes entre 20 et 25 ans peuvent aussi obtenir cette carte. Comme le signalent les considérants de la motion M-842, les communes de Vernier, Meyrin et Thônex font déjà partie de ce réseau. Le Parti démocrate-chrétien demande qu'il en soit de même pour la Ville de Genève. Nous voterons la motion M-842 et son renvoi au Conseil administratif.

M. Sylvain Clavel (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues, de manière générale, l'Union démocratique du centre estime que l'encouragement au sport et à l'accès aux installations et établissements sportifs est une bonne chose. Les raisons de ce point de vue se retrouvent d'ailleurs dans l'intitulé de la motion M-842.

Toutefois, il faut savoir que la carte Gigogne ne concerne pas que le sport, comme pourraient le laisser entendre les considérants. Elle permet en effet d'obtenir de nombreuses réductions dans des commerces aussi variés que les magasins de vêtements, les restaurants, les agences de voyages, les salons de coiffure... Si toute réduction de prix est bienvenue en ces temps difficiles, il convient cependant d'être attentifs avant de nous lancer dans une participation à une entreprise qui n'est pas sans rappeler certaines pratiques purement commerciales.

Il faut aussi tenir compte du fait que, si la Ville offre des réductions aux jeunes porteurs de la carte Gigogne, celle-ci doit préalablement être achetée, ce qui n'est pas forcément évident pour des familles de plus de deux enfants en situation précaire. Il ne serait donc pas sain que, à cause de cette carte qui permet d'obtenir des rabais, la Ville pousse les jeunes à demander à leurs parents d'effectuer cet achat.

Enfin, si des réductions sont consenties dans certains commerces, il conviendrait d'avoir une idée du manque à gagner qu'elles impliqueront inmanquablement. Et si de tels rabais concernent des établissements au bénéfice de subventions en francs ou en nature de la part de la Ville de Genève, il semble que la municipalité ne puisse pas décider seule de ce type de réductions.

Dès lors, avant de nous prononcer sur la motion M-842, nous estimons qu'il convient d'en examiner les différents aspects, notamment sur le plan financier. Sans préjuger de notre décision finale, nous acceptons donc le renvoi de cette motion en commission pour étude.

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, aux yeux des libéraux, il est tout à fait évident que les jeunes communiens doivent pouvoir bénéficier de la carte Gigogne. De ce fait, puisque notre groupe estime absolument nécessaire que les jeunes puissent faire autant de sport que possible – un jeune qui fait du sport n'ayant pas d'autres activités moins convenables pour son développement et pour la société – la motion M-842 doit être renvoyée directement au Conseil administratif.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de la jeunesse et des sports sont acceptés à l'unanimité (56 oui).

6.a) Motion du 17 février 2009 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «2009-2012: sombres perspectives sociales» (M-846)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la crise financière que nous vivons aujourd'hui est la plus importante depuis un siècle;
- que nul ne sait combien de temps elle durera et quelle sera son ampleur, mais que cela présage une crise sociale importante;
- que nous constatons chaque jour que l'économie réelle est largement touchée et provoque des dégradations importantes du mode de vie de nos concitoyens;
- que de nombreuses PME, mais aussi de grandes entreprises sont au bord du gouffre, paralysées par le manque de liquidités et par la baisse de la consommation. Des commerces sont obligés de baisser le rideau et le chômage partiel contraint ainsi des licenciements collectifs qui ont commencé depuis le début 2009;
- que l'on perçoit une nette stagnation, voire une baisse des revenus, ainsi qu'une augmentation significative du prix des produits de consommation courante;
- que, depuis quelques années, les populations les plus pauvres de notre canton font l'objet de pression, telle que la baisse ou la disparition de certaines prestations sociales, notamment l'aide du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), la baisse des prestations de l'Hospice général, la disparition d'une partie des prestations aux personnes âgées (transports publics, etc.);
- que ce sont les populations les plus fragilisées (familles monoparentales, travailleurs pauvres, retraités modestes, personnes handicapées, demandeurs d'emploi, étudiants, etc.) qui risquent de faire les frais des dérives d'un système financier qui a failli;
- que notre collectivité se doit d'anticiper les problèmes et de faire en sorte que les plus pauvres ne se retrouvent pas dans une situation de misère inadmissible dans une ville aussi riche que la nôtre;
- que les pouvoirs publics ont dépensé des milliards pour sauver les banques et n'ont proposé aucune politique sociale pour soulager la population;

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 4374. Motion d'ordre, 4377.

Motions: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

- que, depuis plusieurs années, notre collectivité enregistre des bonis considérables,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- faire une évaluation réaliste des besoins sociaux en ville de Genève pour les trois ans à venir;
 - faciliter l'accès à l'aide individuelle ponctuelle, notamment en simplifiant le règlement concerné;
 - suspendre partiellement le paiement de la dette;
 - affecter une partie du boni 2008 à l'aide aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales graves.

6.b) Motion du 6 avril 2009 de M^{me} Martine Sumi, M. Christophe Buemi, M^{mes} Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, M. Christian Lopez Quirland, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Mary Pallante, Corinne Goehner-Da Cruz: «Aides sociales urgentes: il y a urgence» (M-863)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que de nombreuses pétitions, motions, initiatives ont fortement occupé le Conseil municipal de la Ville de Genève tant quant à l'action sociale en faveur des aîné-e-s qu'à celle en faveur des personnes précarisées à cause de multiples facteurs;
- que de nombreuses associations féminines ont alerté les politiques sur l'immense difficulté d'aider financièrement, en particulier, les femmes seules avec enfants;
- les changements drastiques de pratique du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) qui ont plongé 95% des membres de l'Association des familles monoparentales dans de plus amples difficultés sociales, économiques et juridiques;
- que les conclusions du rapport de l'Institut de hautes études en administration publique du 28 février 2007 «Besoins sociaux et prestations d'aide sociale en ville de Genève. Eléments pour une réorientation des aides communales» alertaient déjà notre municipalité sur les profondes mutations et hélas l'élar-

¹ «Mémorial 166^e année»: Annonce, 6220.

gissement des populations précarisées et dans l'impossibilité de vivre du fruit de leur travail;

- les amendements acceptés par notre Conseil municipal dans le cadre du traitement du budget 2008 et de la motion M-682 «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» demandant une évaluation du régime des aides financières municipales et l'analyse de divers scénarios d'adaptation aux changements de société intervenus ces dernières années;
- que la crise financière, économique et sociale n'épargne pas Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de refondre avant l'été un règlement du Conseil administratif relatif aux aides financières du Service social, un règlement simplifié et surtout adapté aux besoins nouveaux;
- de définir la collaboration avec les associations de terrain en ce qui concerne les aides financières d'urgence.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons discuté tout à l'heure des conséquences de la crise économique. Comme vous le savez, on nous annonce une reprise, mais uniquement financière. Au niveau économique, la reprise se fait attendre, c'est le moins que l'on puisse dire! Les gens qui siègent sur les bancs d'en face font mine de croire que je n'exprime là que ma propre opinion, mais pas du tout, c'est la vérité objective! A la commission des finances, nous avons entendu des représentants d'un certain nombre d'instituts représentant plutôt la droite que notre bord; ils ont reconnu que, dans notre canton, même s'il y a effectivement une reprise financière – je veux parler de la Bourse – ce n'est pas le cas en matière d'emploi, bien au contraire. Le chômage augmente!

Dans ces conditions – la reprise en termes d'emploi sera certainement longue à venir – la population est en difficulté. Bien entendu, il est question ici des classes populaires, des personnes les plus précarisées, des retraités pauvres, des femmes qui travaillent à temps partiel sans l'avoir choisi, des chômeurs, des travailleurs licenciés... Toute cette population se retrouvera probablement bientôt en grande difficulté.

Or, comme il nous est difficile, pour l'instant, de véritablement évaluer la situation, notre demande à travers la motion M-846 est très claire: nous aimerions que le Conseil administratif fasse une évaluation réaliste de la population genevoise qui sera effectivement en difficulté sociale dans les années à venir. Evidemment, nous demandons aussi que des mesures soient prises pour aider autant que

faire se peut cette catégorie de la population à passer ce cap difficile à tous points de vue. Telle est la raison de la motion M-846.

Je ne parlerai pas de la motion socialiste M-863, car j'imagine que M^{me} Sumi le fera, mais elle va dans le même sens que la nôtre. Après avoir voté un bouclier fiscal qui permet aux plus riches de notre canton de ne pas trop payer d'impôts – comme d'habitude, le peuple genevois est très généreux! – j'aimerais que notre assemblée prenne en compte les difficultés de cette catégorie de population la plus pauvre, et que nous nous occupions de créer un bouclier social.

Cela signifie donner des aides financières ponctuelles, peut-être aider à la garde des enfants, créer un certain nombre d'emplois, ou en tout cas favoriser la création d'emplois, par exemple. Je propose donc que les motions M-846 et M-863 soient renvoyées à la commission de la cohésion sociale, et que celle-ci prenne en compte les invites qui me semblent les plus importantes, notamment celle qui vise à faciliter l'accès à l'aide individuelle ponctuelle en simplifiant le règlement y afférent.

Mesdames et Messieurs, vous n'êtes pas sans savoir que, dans notre ville, nous adorons les règlements et les cautèles en tout genre! Nous faisons toujours très attention à l'argent distribué, surtout quand c'est aux pauvres. Evidemment, ce n'est pas du tout la même chose qui se passe, lorsqu'il faut distribuer de l'argent aux banques! Nous avons pu le constater l'année dernière: c'est sans en avoir référé au peuple que la Confédération a réussi à prendre à son compte 63 milliards de francs d'actions pourries. Si on peut agir ainsi au niveau des banques, j'imagine que ce n'est pas un luxe d'envisager une aide à la population la plus précarisée de notre ville en faisant en sorte, comme je l'ai dit, que la vie soit un peu moins difficile pour elle.

Je vous remercie de renvoyer la motion M-846 à la commission de la cohésion sociale.

M^{me} Martine Sumi (S). Je commence par la fin – une fois n'est pas coutume – et je passe d'abord aux amendements que nous proposons, avant de me prononcer sur le fond de ces deux motions. En ce qui concerne la motion M-846, nous sommes d'accord avec ce que vient de développer M^{me} Salika Wenger, mais nous refusons les troisième et quatrième invites. Elles ne sont pas réalistes et il nous semble qu'il n'est pas intéressant de les faire figurer dans ce texte. Nous déposons donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Supprimer les troisième et quatrième invites de la motion M-846.

Pour ce qui est de notre propre motion M-863, il serait logique de changer le délai d'application des mesures demandées, puisque nous avions écrit «avant l'été». Nous déposons donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Dans la première invite de la motion M-863, remplacer «avant l'été» par «de suite».

Je sais que nous ne pouvons pas intervenir sur des considérants, mais j'aimerais commenter celui de la motion M-846 selon lequel il faudrait éviter que les plus pauvres ne se retrouvent «dans une situation de misère inadmissible dans une ville aussi riche que la nôtre». Pour le groupe socialiste, la misère est toujours inadmissible, en tout temps et partout dans le monde, et non pas seulement dans une ville riche comme Genève. Nous tenons à le dire!

Notre plénum n'a pas attendu la crise financière pour se préoccuper de questions sociales en rapport avec les personnes les plus précarisées d'entre nous. A de très nombreuses occasions – la motion M-682, les pétitions P-201 et P-202, le rapport D-57, l'initiative IN-1 – le Conseil municipal a été amené à étudier l'aide sociale fournie par la Ville, qu'elle s'applique aux personnes âgées, aux prestataires de l'assurance invalidité ou à d'autres catégories de population.

Dans le cadre de cette réflexion, l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), mandaté par notre commune, a produit en 2007 le rapport intitulé «Besoins sociaux et prestations d'aide sociale en Ville de Genève. Eléments pour une réorientation des aides communales». Ce document a mis en exergue les besoins d'aide de familles avec enfants en bas âge, en particulier les familles monoparentales, ainsi que la problématique des effets de seuil. Parmi les recommandations émises dans ce rapport figurent le maintien des aides ponctuelles – c'est ce qui nous occupe ce soir – et surtout l'adoption d'une codification plus précise des situations donnant droit à une aide.

C'est là où je veux en venir, en évoquant le règlement du Conseil administratif relatif aux aides financières du Service social, qui date de 1986. Ce règlement ne correspond plus à la réalité du XXI^e siècle, nous le constatons année après année. Il prévoit un budget très peu utilisé dans les faits, alors que les besoins, eux, sont bien réels. Il n'y a plus adéquation entre les besoins de la population fragilisée et l'accès à ces aides d'urgence. (*Les radicaux bavardent.*)

La présidente. Excusez-moi, Madame Sumi. Le groupe radical pourrait-il faire moins de bruit? Il est juste en face de l'oratrice, et c'est très pénible pour elle

de s'exprimer dans ces conditions! Plus vous discuterez, Mesdames et Messieurs les radicaux, et plus elle aura besoin de temps pour exposer ses propos.

M^{me} Martine Sumi. Merci beaucoup, Madame la présidente. Je reprends. Je disais donc qu'il n'y avait plus adéquation entre les besoins de la population fragilisée vivant dans la pauvreté et l'accès aux aides d'urgence qui, pourtant, existent bel et bien dans les lignes budgétaires de la Ville.

La commission sociale et de la jeunesse, comme elle s'appelait alors, a été alertée lors de la dernière journée consacrée aux associations féminines et organisée par M. Tornare et M^{me} Salerno; en effet, les femmes sont souvent prestataires de services municipaux. Or ces associations se préoccupent justement d'intégrer la problématique de la condition féminine et de l'égalité dans la politique de la Ville. C'est une réalité: la population féminine est très touchée par la crise économique, et les associations qui la représentent demandent que les règlements municipaux concernés soient adaptés à la situation actuelle, afin de pouvoir être appliqués. Les besoins, eux, sont bien réels!

Aussi, nous demandons au Conseil administratif, qui a tous les outils pour le faire, de mettre en œuvre la refonte de ce règlement. Il s'agit d'aider les gens qui en ont besoin. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à renvoyer les motions M-846 et M-863 amendées comme je l'ai suggéré à la commission de la cohésion sociale.

Préconsultation

M. Olivier Fiumelli (R). Je commence par la motion M-846. Voilà bien une motion purement électorale, démagogique dans ses considérants et hors de la réalité temporelle et géographique... Il ne manque plus que ses auteurs nous parlent du travail des enfants, et le tableau sera complet! On se croirait vraiment dans l'Angleterre des débuts de l'industrialisation. C'est une insulte à tous ceux qui ont pris les problèmes sociaux à bras-le-corps dans notre canton. Je pense particulièrement aux grands radicaux Guy-Olivier Segond et François Longchamp, ainsi qu'au travail effectué par Manuel Tornare – mais oui! – depuis quelques années.

L'intitulé de la motion M-846 laisse entendre qu'il ne se passe rien au niveau social dans notre canton, alors qu'un certain nombre de réformes et une politique sociale active ont été mises en place ces dernières années. Nous avons maintenant une loi sur le chômage qui, contrairement à ce que prétendent les motionnaires, est particulièrement efficace. Il suffit de considérer les résultats obtenus par François Longchamp en la matière: on a remplacé des emplois temporaires cantonaux qui ne servaient strictement à rien par des emplois de solidarité, on a

institué des allocations de retour à l'emploi, des stages d'évaluation à l'emploi pour les chômeurs, et d'autres mesures encore. Quoi que l'on en dise, cette loi sur le chômage mise en place par François Longchamp a été faite dans un but de solidarité. D'ailleurs, le département qui la gère s'appelle bien «Département de la solidarité et de l'emploi».

En outre, d'autres réformes sont actuellement en cours, comme par exemple le remplacement du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) par une aide à la réinsertion professionnelle efficace. M^{me} Wenger parlait tout à l'heure des *working poors*, mais le Grand Conseil s'apprête à voter une nouvelle loi sur les prestations complémentaires familiales. Je le répète, un certain nombre de problèmes sociaux ont été pris à bras-le-corps par le Canton, grâce à l'action de François Longchamp.

Je souhaite que l'on me dise quel est le rapport entre les considérants et les invites de la motion M-846. On nous dit qu'il faut suspendre partiellement le paiement de la dette... J'aimerais savoir ce que cela signifie! Pourquoi cette motion ne parle-t-elle que des fournisseurs d'argent, et pas des autres – toutes les entreprises qui travaillent pour la Ville, le personnel? Vous pourriez demander de suspendre le paiement des salaires des fonctionnaires, pendant que vous y êtes, Madame Wenger! Aujourd'hui, la dette de la Ville coûte 45 millions de francs par an. Cette somme, nous devons la payer, nous n'avons pas le choix. Ce sont les intérêts de la dette, qui représentent les erreurs que nous avons faites dans le passé et qui nous amènent aujourd'hui à une dette de plus de 1 milliard de francs. Donc, ces 45 millions de francs d'intérêts de la dette, nous devons les payer, nous sommes liés par des contrats. Je ne vois pas par quel biais A gauche toute! peut déclarer, comme ça, que l'on doit suspendre le paiement de la dette. C'est complètement délirant!

De plus, ils nous parlent d'affecter une partie du boni 2008 à l'aide aux personnes en difficulté. Une fois de plus, les voilà qui veulent faire de la comptabilité créative! On reprend les comptes des années précédentes, qui sont déjà bouclés, on les rouvre et on y prend de l'argent virtuel, puisqu'il s'agit d'une écriture comptable. Et on s'invente des recettes fiscales avec ça! Inventer des recettes avec des écritures comptables, c'est précisément ce que faisait Bernard Madoff...

Quant à la motion M-863, sur le fond, elle est intéressante. Nous aimerions bien que Manuel Tornare nous dise ce qu'il entend faire avec le rapport de l'IDHEAP, depuis trois ans. Je rappelle que, lors du débat sur le budget 2008, nous avons voté un fonds de 5 millions de francs visant à mettre en œuvre ce rapport; mais nous n'avons toujours aucune nouvelle et nous ignorons comment le Conseil administratif compte procéder pour ce faire. Il est assez piquant que le groupe socialiste – qui n'a probablement plus de caucus avec ses magistrats – soit obligé de déposer une motion pour interpeller M. Tornare à ce sujet! Il nous paraît

donc inutile de voter aussi bien la motion M-863 que la motion M-846. Nous refuserons ces deux motions purement électoralistes et démagogiques.

La présidente. Je salue à la tribune du public M. Florian Irminger, membre de la Constituante. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je m'exprimerai tout d'abord sur la motion M-846, «2009-2012: sombres perspectives sociales», puis ensuite sur la motion M-863, «Aides sociales urgentes: il y a urgence».

Il nous apparaît que la première de ces motions manque de cohérence et, par conséquent, souffre d'incohérence. Le premier considérant souligne que la crise financière actuelle est la plus importante depuis un siècle. C'est oublier la crise de 1929, appelée aussi la Grande Dépression. Rappelons que, entre 1929 et 1933, la production industrielle américaine baissa de moitié, et que le taux de chômage aux Etats-Unis était de 24,9% en 1933. Heureusement, nous sommes loin aujourd'hui de tels chiffres!

Le second considérant souligne – assez justement – que nul ne sait combien de temps la crise durera, ni quelle sera son ampleur – mais nous savons tous que de cette durée et de cette ampleur dépendront les besoins sociaux. Or, la motion demande «une évaluation réaliste des besoins sociaux en ville de Genève pour les trois ans à venir». Si nul ne peut prévoir ni la durée ni l'ampleur de la crise, demander une évaluation réaliste de ses conséquences n'est qu'une aimable plaisanterie, pardonnez-moi de le dire!

Je donne encore un troisième exemple: l'affirmation du cinquième considérant, selon lequel on percevrait «une augmentation significative du prix des produits de consommation courante». Fort heureusement, c'est là une affirmation aux antipodes de la réalité. Le 5 juin 2009, *Le Matin* soulignait: «L'inflation en Suisse a reculé, en mai, pour le troisième mois consécutif. L'indice des prix à la consommation a fléchi de 1% sur un an. Une baisse plus atteinte depuis cinquante ans.»

La motion M-846 manque donc de cohérence ou, pour le dire autrement, d'unité de la matière. L'Union démocratique du centre estime qu'il ne faut pas prendre prétexte d'une situation difficile pour faire passer des mesures idéologiques et, surtout, irréalistes. Nous ne pourrions donc que nous opposer au renvoi de cet objet en commission.

Quant à la motion M-863 sur les aides sociales urgentes, à voir sur son intitulé les noms des membres du délibératif qui s'adressent essentiellement aux

socialistes de l'exécutif, on se demande si le problème n'aurait pas pu être aisément réglé lors d'un caucus socialiste... En fait, on voit surtout que, après plusieurs années de gestion socialiste, même les conseillers municipaux de ce parti semblent insatisfaits. Ce qui semble justifier qu'ils s'adressent aux représentants d'autres partis pour les aider à adapter l'aide sociale aux conditions actuelles.

Si l'irréalisme de la demande vient d'être corrigé par l'amendement de M^{me} Sumi, puisque la refonte du règlement concerné était demandée avant l'été, certains points méritent peut-être d'être évoqués et les textes réglementaires, au besoin, adaptés. Par conséquent, nous ne nous opposerons pas au renvoi de la motion M-863 à la commission de la cohésion sociale.

M^{me} Salika Wenger (AGT). A écouter M. Hämmerli, tout va très bien! La consommation va très bien, les prix ont baissé, il n'y a aucune raison de s'inquiéter, nous continuons à rembourser la dette... Mais ce n'est pas du tout ce que j'entends dans la rue! J'y suis tous les jours, en ce moment, car je fais signer une initiative concernant l'Hôpital; et je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que la population que je rencontre se plaint de ses conditions de vie et ne me dit pas exactement que tout va bien!

En effet, la dette de la Ville est très lourde, et il est important de la rembourser. Cela nous permet d'obtenir des crédits un peu moins chers, nous le savons tous. Mais comment fait la population pour payer ses propres dettes? Pour l'instant, nous essayons de parer au plus pressé. Nous ne sommes pas en train de faire de l'économie de haut vol, nous ne parlons pas de la récession ou du produit intérieur brut, ni de rien de tout cela! Nous disons qu'il y a une population précarisée à Genève, et nous entendons qu'elle soit aidée durant cette période difficile pour elle.

Il se peut que certains trouvent de bonnes raisons de ne pas apporter un tel soutien à ceux qui en ont besoin. Mais alors, qu'ils osent dire qu'ils ne veulent aider que les riches! Et tant pis pour les pauvres, qu'ils se débrouillent! Il a été question tout à l'heure des décisions prises par le conseiller d'Etat radical en matière sociale. Je reconnais qu'elles existent, mais ce n'est que du faiblement social! C'est-à-dire que ce magistrat essaie de camoufler le chômage et, d'ailleurs, il a refusé un certain nombre de prestations aux personnes âgées... Il faut arrêter de dire tout et son contraire!

Le remboursement de la dette est important, certes, mais ce n'est pas la priorité actuelle de la population précarisée à Genève. Nous ne sommes donc pas d'accord avec l'amendement de M^{me} Sumi sur la motion M-846.

Pour ce qui est d'affecter le boni 2008 à l'aide aux personnes en difficulté, il se peut que ce ne soit pas une bonne mesure et que je ne sois pas la reine des

finances... Mais je vois que la Ville obtient des bonis aux comptes année après année, et que des mesures antisociales sont prises année après année aux dépens de la population la plus précarisée. On me permettra de dire que je n'envisage pas la politique comme une manière de faire des économies sur le dos des plus pauvres! Ce n'est pas pour cela que j'ai été élue au Conseil municipal!

Les amendement de M^{me} Sumi ne seront donc pas acceptés par mon groupe, car nous voulons que la motion M-846 soit discutée dignement, et sans mauvaises raisons, en commission de la cohésion sociale.

La présidente. Il est midi, heure à laquelle nous avons décidé de clore notre séance. Mais poursuivre ce débat dans deux semaines n'aurait pas vraiment de sens. Y a-t-il des oppositions à ce que nous allions jusqu'au bout maintenant?

Mise aux voix, la proposition de continuer le débat est acceptée par 31 oui contre 20 non (2 abstentions).

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je vous promets d'être très brève, Madame la présidente. Les Verts accepteront l'amendement socialiste sur la motion M-846, car réaffecter le boni 2008 à l'aide aux personnes en difficulté n'est absolument pas légal, la loi sur l'administration des communes (LAC) s'y oppose. J'aimerais aussi faire une petite remarque sur la première invite de cette motion, qui demande «une évaluation réaliste des besoins sociaux en ville de Genève pour les trois ans à venir». D'après ce que M. Tornare nous a dit récemment en commission de la cohésion sociale, il semblerait qu'une telle étude existe déjà; le débat sur la motion M-846 lui donnera donc l'occasion de nous la présenter.

Les Verts accepteront également le renvoi de la motion M-863, car cela fait des années que nous demandons par des motions, des interpellations et des questions l'adaptation du règlement sur les aides financières du Service social. Il semblerait qu'il ait enfin été rédigé, mais nous verrons cela en commission de la cohésion sociale. Nous accepterons donc le renvoi des deux motions M-846 et M-863 avec les amendements proposés par les socialistes.

M. Alexandre Chevalier (L). Qu'il est bon de vivre en démocratie! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral prend maintenant position sur les motions M-846 et M-863. Notre collègue radical M. Fiumelli en a dit bien assez, mais il faut quand même rappeler que ce qui est proposé par A gauche toute! dans la motion M-846, c'est la politique de la peur. C'est l'épouvantail, le catastrophisme social, la dilution dans des analyses mondialistes! Dans tout cela, il n'y a rien de vraiment concret. Voilà une extrême gauche qui se plaît

à nous décrire les facteurs de l'économie mondiale et à nous expliquer comment elle fonctionne, alors qu'il s'agit ici de parler de ce qui se passe au niveau local.

Au niveau local, il est vrai qu'il y a une récession. Mais il est vrai aussi qu'il y a un début de reprise, qui a été annoncé de manière très officielle. Il y aura forcément un décalage avec l'emploi, mais ce domaine bénéficiera aussi de l'amélioration de la situation économique d'ici à quelques mois. Nous le savons grâce à des informations très officielles et locales – vous transmettez à M^{me} Wenger, Madame la présidente. Nous devons en tenir compte dans notre débat sur la situation à Genève.

M. Fiumelli l'a rappelé avec beaucoup de justesse: une grande politique sociale est menée par le Canton de Genève. Faut-il rappeler que ce dernier est le plus social de Suisse? Alors, que l'on ne vienne pas nous dire que les Genevois vivent dans la misère des années d'Oliver Twist ou des bidonvilles indiens! Telle n'est pas la situation réelle de notre ville. A Genève, il y a des institutions et une politique sociales fortes, gérées avec brio par le Canton. Rien à voir avec le catastrophisme utilisé comme un épouvantail par A gauche toute! pour des motifs électoralistes!

Pour ces raisons, il est inadmissible de déposer et d'accepter des motions telles que la motion M-846. Et il est encore moins acceptable d'en faire un débat électoral! Finalement, cela arrange bien ses auteurs que ladite motion, déposée en janvier dernier, ait mis du temps à être débattue dans notre plénum: ainsi, elle vient à point pour soutenir son électoralisme à une semaine des élections. Nous ne l'accepterons donc pas.

Quant à la motion socialiste M-863, mes préopinants de droite ont déjà souligné, non sans ironie, qu'elle dénotait un certain malaise au sein du Parti socialiste avec le magistrat en charge du social. Quand on en est au point de ne plus parvenir à dialoguer avec son propre magistrat, on dépose des motions comme la motion M-863 et on fait croire qu'on s'intéresse au social... Voilà pourquoi nous ne pourrions pas accepter non plus la motion M-863.

Je m'arrêterai là. J'ai donné la position des libéraux, et je crois qu'elle est claire.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, des attaques assez graves et frontales ont été lancées contre M. Longchamp. Je rappelle que M. Longchamp, conseiller d'Etat radical, fait son travail, et qu'il essaie d'améliorer la situation sociale dans le souci d'une saine gestion des deniers publics. Je pense que la Ville doit faire de même.

En cette période de crise, il ne suffit pas de dire qu'il y a des signes d'amélioration, car une partie de la population doit réellement affronter de grosses difficultés financières. Nous devons donc conserver la dimension sociale de notre parlement. Le Parti démocrate-chrétien est prêt à le faire, mais pas n'importe comment.

Nous pensons qu'il ne faut pas dire n'importe quoi, ni se disperser, mais qu'il s'agit de travailler de manière systématique, avec ordre, en faisant une évaluation avant de vouloir apporter des modifications au niveau du budget. Or, la motion M-846 propose à la fois de faire une évaluation de la situation et de faciliter l'accès à l'aide individuelle, de suspendre le paiement de la dette et d'affecter une partie du boni 2008 à l'aide aux personnes en difficulté. Nous pensons que, avant d'entrer en matière sur de telles mesures, nous devons connaître le résultat de cette évaluation. Pour cette raison, le Parti démocrate-chrétien propose l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Supprimer les deuxième, troisième et quatrième invites de la motion M-846.

Nous conservons donc l'invite se rapportant à l'évaluation des besoins sociaux en ville de Genève.

En ce qui concerne la motion M-863, nous sommes d'accord de l'étudier à l'aune des constats faits dans le cadre de ce débat et de renforcer la collaboration avec les associations de terrain en matière d'aides financières d'urgence. Nous accepterons donc le renvoi de cet objet à la commission de la cohésion sociale.

M^{me} Odette Saez (DC). Je voulais juste intervenir à propos de la motion M-863, pour dire qu'un règlement des aides sociales simplifié et adapté aux besoins nouveaux n'implique pas que la Ville dépense plus, mais qu'elle dépense mieux.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Très brièvement, je reviens sur l'urgence de la motion M-863. Il y avait urgence avant l'été, en effet. Pourquoi? Tout simplement parce que la cheffe du Service social de la Ville de Genève est également députée au Grand Conseil. Dans ce rôle de personnage public, elle a été désignée par son parti comme candidate au Conseil d'Etat; il était donc urgent de réformer le règlement de l'aide sociale avant l'été... (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Sumi demandant de supprimer les troisième et quatrième invites de la motion M-846 est accepté par 48 oui contre 9 non.

La présidente. L'amendement de M. Lathion, par la force des choses, ne concerne plus que la deuxième invite de la motion M-846. Je le mets aux voix sous cette forme.

Mis aux voix, l'amendement de M. Lathion demandant de supprimer la deuxième invite de la motion M-846 est refusé par 31 non contre 25 oui.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion M-846 amendée et son renvoi à la commission de la cohésion sociale sont acceptés par 31 oui contre 18 non (6 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Sumi à la motion M-863 est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions des radicaux et des libéraux).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion M-863 amendée et son renvoi à la commission de la cohésion sociale sont acceptés par 42 oui contre 13 non.

7. Motion du 17 février 2009 de MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Christiane Olivier, Mary Pallante, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter et Martine Sumi: «Pour une politique de création en matière d'arts visuels à Saint-Gervais» (M-847)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la confusion entourant l'avenir de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image constitue, surtout si elle devait se prolonger, un obstacle majeur pour le développement de la scène artistique locale;
- que les activités de soutien et d'accompagnement à la production d'œuvres nouvelles correspondent à la vocation de Saint-Gervais et ne sont pas assurées par d'autres institutions,

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 4374. Motion d'ordre, 4385.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- s’assurer par tous les moyens de la tenue effective des deux biennales organisées jusqu’en 2008 par la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l’image, et de leur développement;
- laisser la collection à la disposition du public durant toute la durée de son catalogage;
- soutenir toute proposition visant à la refondation des activités liées à l’image contemporaine à Saint-Gervais, en lien avec les activités du théâtre et en concertation avec les acteurs du milieu de l’art contemporain;
- porter une attention toute particulière dans cette refondation à l’aide aux jeunes artistes;
- présenter d’ici au 31 mai 2009 un projet culturel concerté au sujet de l’avenir du pôle de l’image contemporaine, en intégrant les quatre invites mentionnées ci-avant.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que cette motion est retirée par le groupe socialiste.

8. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-883, de *M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Véronique Paris, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet*: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Genève soutient les producteurs de lait du canton».

9. Interpellations.

La présidente. J’annonce l’interpellation suivante:

- I-202, de *M. Jacques Hämmerli*: «Arrogance et petite enfance».

1774

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2009 (matin)
Questions écrites

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 12 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1734
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1743
3. Motion du 17 décembre 2008 de M ^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion: «Pour un meilleur dialogue Ville-commerçant-e-s et habitant-e-s lors de travaux et d'aménagements» (M-839)	1743
4. Motion du 17 décembre 2008 de MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M ^{mes} Mary Pallante, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Isabelle Brunier et Annina Pfund: «Soutenons l'initiative «Protégeons la dignité: un agenda pour les droits humains» (M-841)	1752
5. Motion du 17 décembre 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M ^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne» (M-842)	1757
6.a) Motion du 17 février 2009 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «2009-2012: sombres perspectives sociales» (M-846)	1760
6.b) Motion du 6 avril 2009 de M ^{me} Martine Sumi, M. Christophe Buemi, M ^{mes} Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, M. Christian Lopez Quirland, M ^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Mary Pallante, Corinne Goehner-Da Cruz: «Aides sociales urgentes: il y a urgence» (M-863)	1761
7. Motion du 17 février 2009 de MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Bru-	

nier, Diana Duarte Rizzolio, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Christiane Olivier, Mary Pallante, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter et Martine Sumi: «Pour une politique de création en matière d'arts visuels à Saint-Gervais» (M-847)	1772
8. Propositions des conseillers municipaux	1773
9. Interpellations	1773
10. Questions écrites	1774

La mémorialiste:
Marguerite Conus